

Préparez votre venue

Informations Patient



Vous pouvez vous rendre au CHU en toute sécurité. Nos professionnels prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge. A cet effet et **afin d'optimiser les mesures sanitaires**, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

> CONSIGNES SANITAIRES



Port du masque et pass sanitaire obligatoires dans l'enceinte du CHU.



Limitez au strict minimum les accompagnants et les visiteurs.



Présentez-vous 30 minutes avant l'horaire de votre rendez-vous.



Respectez les gestes barrières

> PRESCRIPTION DE TRANSPORT

1. Dépend de votre état de santé.
2. Doit être établie, **AVANT** votre venue, par votre médecin de ville qui vous adresse à l'hôpital, ou le médecin hospitalier qui a programmé votre consultation ou séjour.
3. Est établie pour une durée limitée, en lien avec l'évolution de votre état de santé.
4. Ne peut être régularisée a posteriori.

RÈGLES À RESPECTER

VOTRE ÉTAT DE SANTÉ	LE MODE DE TRANSPORT CONFORME AU RÉFÉRENTIEL DE PRESCRIPTION
Si vous pouvez vous déplacer par vos propres moyens et sans assistance spécifique	Une voiture particulière ou un transport en commun suffit
Si vous avez besoin d'aide technique ou humaine pour vous déplacer	Un véhicule sanitaire léger ou un taxi peut vous être prescrit
Si vous devez réellement être allongé et/ou sous surveillance constante	Une ambulance peut vous être prescrite

Pour en savoir + : rendez-vous sur www.ameli.fr espace «Assurés» puis «Soins et remboursements»

> FORMALITES D'ACCUEIL

- Pour que votre accueil se passe dans les meilleures conditions, merci de vous présenter avec :

> Pass sanitaire • Carte vitale • Carnet de santé (pour les enfants), • Pièce d'identité du consultant ou livret de famille pour les mineurs • Carte de mutuelle • Moyen de paiement